



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 22 juin 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

07 JUL. 2023
transmis en Sous-Préfecture le
05 JUL. 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSESSE,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, Mme SERIEYS, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Conseillers
Municipaux,

Pouvoirs :

M. BESSETTES, pouvoir remis à M. SIMONNET
Mme CLARKE, pouvoir remis à Mme DE BROSESSE
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme WANG
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme BESSE
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BUYS

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : M. SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 24
mai 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 21 heures 50.

N° 23-5-3

OBJET

**TARIFS POUR LA REGIE PUBLICITAIRE DU MAGAZINE ET DU GUIDE
MUNICIPAL**

M. GALPIN rappelle que la présence de publicité dans le magazine et dans le guide municipal présente le double intérêt de dynamiser la vie économique locale et de concourir à la dépense liée à l'édition de ces supports de communication. La régie publicitaire des supports de communication de la Ville du Pecq, comprenant le magazine municipal et le guide municipal, si ce dernier est à nouveau publié, fait l'objet d'un marché public passé selon une procédure adaptée.

Le marché actuellement en cours arrivant à son terme le 7 juillet 2023, une nouvelle mise en concurrence a été lancée en date du 25 avril 2023 en vue de conclure un nouveau marché.

Il est proposé d'adopter les grilles des tarifs de publicité proposées par le candidat le mieux disant au regard des critères d'analyse des offres définis par le règlement de la consultation.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines – Administration Générale du 19 juin 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

ADOpte les grilles tarifaires suivantes :

Les prix s'entendent en euros H.T. et sont considérés "tout compris" (frais techniques inclus). Le titulaire est engagé à appliquer pendant toute la durée du marché les tarifs et remises définies ci-après auprès des annonceurs.

1. Tarifs H.T. de publicité du magazine municipal *Le Pecq*

TVA applicable (%) : 20%

Magazine format 21 x 28 cm				
	Page intérieure	2° de couverture	3° de couverture	4° de couverture
Pleine page	1600 €	1840 €	1760 €	1920 €
1/2 page	850 €	977.50 €	935 €	1020 €
1/4 de page	500 €	575 €	550 €	600 €
1/8 de page	300 €	345 €	330 €	360 €

Majoration pour publi-reportage : 20 %

Remises sur les tarifs relatifs au magazine municipal

Remises sur quantité	Remise (en %)
De 2 à 4 insertions	10%
De 5 à 8 insertions	20%

Autres remises	Remise (en %)
Associations	20%
Commerçants et artisans locaux	10%
Nouvel annonceur	5%
Remise de bouclage	20%

Les remises peuvent être cumulables entre elles.

2. Tarifs H.T. de publicité du Guide Municipal

TVA applicable (%) : 20%

Guide Municipal				
	Page intérieure	2° de couverture	3° de couverture	4° de couverture
Pleine page	1650 €	1897.50 €	1815 €	1980 €
1/2 page	900 €	1035 €	990 €	1080 €
1/4 de page	500 €	575 €	550 €	600 €
1/8 de page	300 €	345 €	330 €	360 €

Majoration pour publi-reportage : 20%

Remises sur les tarifs relatifs au Guide Municipal

	Remise (en %)
Associations	20%
Commerçants et artisans locaux	10%
Nouvel annonceur	5%
Remise de bouclage	20%

Les remises peuvent être cumulables entre elles.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD